

# ETUDE DE CAS SUR LA BIODIVERSITE

Société/Groupe : SIBELCO France

Localisation : Les Merles, Beauregard-Baret (26), France

**Titre** **Mesures compensatoires de protection d'une espèce d'orchidée : l'*Ophrys drumana* au pied du Vercors**

## Contexte

La carrière de silice industrielle et de kaolin de Merles Sud exploitée par SIBELCO France est située dans le département de la Drôme, à une vingtaine de km à l'est de Valence. Le gisement s'étend du nord au sud sur les communes d'Hostun et de Beauregard Baret, au pied des contreforts du Vercors. Plusieurs ZNIEFF ont été créées à proximité et la Drôme fait état de la richesse de sa flore. Celle-ci est soumise à une protection particulière, en particulier les orchidées. L'une d'elles, ***Ophrys drumana***, se développe dans les pelouses calcicoles localisées en lisière des bois, mais se trouve aujourd'hui menacée par le recul des pelouses lié au développement des zones forestières.

Les inventaires réalisés par SIBELCO France ont mis en évidence la présence d'un nombre limité de pied d'*Ophrys drumana* sur le site de la future carrière de Merles Sud, mais ont aussi démontré que l'espèce était bien représentée sur le territoire de la commune de Beauregard Baret. Dans ce contexte, SIBELCO France a pu proposer des mesures venant en compensation de la destruction des pieds d'orchidée concernés par l'ouverture de la carrière et obtenir l'autorisation d'exploiter le site en 2005.

## Solution

Après concertation avec les administrations de tutelle et avec la commune, SIBELCO France a entrepris de soutenir le développement de l'*Ophrys drumana* sur un site extérieur au périmètre de la carrière par un ensemble de mesures:

- SIBELCO France a acquis un terrain dans le secteur « **Les pelouses de Tête d'homme** » regroupant une population significative d'*Ophrys drumana*. Ce site, situé dans la combe de Beauregard-Baret, a ensuite été rétrocédé au Conservatoire Rhône-Alpes des Espaces Naturels (CREN).

- SIBELCO France a confié au CREN **la gestion des pelouses** de Tête d'homme sur une période de 10 ans en conservant la charge financière. Le



Site des Merles



Les pelouses de Tête d'homme

# ETUDE DE CAS SUR LA BIODIVERSITE

débroussaillage manuel ainsi que le pâturage de chevaux ont permis de limiter l'apparition de ligneux tout en conservant les orchidées. Le partenariat, ainsi engagé comprend un suivi de l'évolution des populations pour mesurer l'efficacité des mesures entreprises.

- Pour consolider ces mesures, le site a par ailleurs fait l'objet en 2005 d'un arrêté préfectoral portant création d'une zone de protection des biotopes.

## Résultat

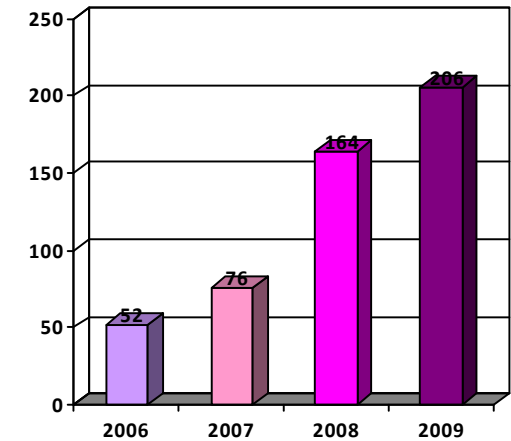
Il a été observé une forte augmentation de la population de l'*Ophrys drumana* depuis le lancement de l'opération. Les suivis effectués ont montré que le nombre de pieds aux « pelouses de Tête d'homme » a **quadruplé** en l'espace de 4 ans sur la zone contrôlée.

Les opérations pour limiter l'apparition des ligneux ont favorisé l'apparition de plusieurs autres espèces. **5 nouvelles espèces d'orchidées** ont été recensées sur le lieu d'étude : parmi lesquelles la Céphalanthère blanchâtre. Le nombre d'espèces d'orchidées recensées sur le site s'élève donc désormais à **22**. La biodiversité s'est développée sur le site en particulier avec une grande diversité de Lépidoptères.

Des panneaux d'information ont été réalisés pour faire part au public de cette évolution et le sensibiliser à cette protection.

## Partenaires

- L'Etude d'Impact a été confiée à Ecosphère, société d'expertise en écologie et environnement.
- La gestion du site « les pelouses de Tête d'homme » est réalisée par le Conservatoire Rhône-Alpes des Espaces Naturels.
- Les structures Brevet d'Etudes Professionnelles Agricoles et Maison Familiale Rurale se sont occupées des actions d'entretien du site.



Evolution de la population d'*Ophrys drumana* sur le site des pelouses de tête d'Homme



Céphalanthère Blanchâtre